

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **onze** du mois **d'octobre à 15 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **1^{er} octobre 2019.**

Date d'affichage : **04 octobre 2019.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –
MM. Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Absent excusé : M. Bernard BATIFOULIER –

Etaient absents : MM. Henri COSENZA - Lionel VOGEL – Denis MALOSSANE –

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2019/40 Pour : 05 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RABASSIERE » :
CONVENTIONS DE STAGE**

Monsieur le Maire informe les élus que la directrice du centre aéré, Mme Delphine REMIGY, propose à la commune, d'accueillir :

- Un à deux stagiaires pendant les vacances d'automne pour une période de 2 semaines chacun ;

Madame Delphine REMIGY propose un modèle de convention de stage.
Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les conventions de stage à venir telles que présentées par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions et toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO